

[Accueil SCOCI \(/kobik/fr/home.html\)](/kobik/fr/home.html) > [Portrait \(/kobik/fr/home/ueberuns.html\)](/kobik/fr/home/ueberuns.html) > Le SCOCI

Le SCOCI

Le Service national de Coordination de la lutte contre la Criminalité sur Internet (SCOCI) constitue le point de contact central pour les personnes souhaitant signaler l'existence de sites ou contenus Internet suspects. Après un premier examen et une sauvegarde des données, le SCOCI transmet les informations reçues aux autorités de poursuite pénale compétentes en Suisse et à l'étranger. Il répond également aux questions des annonceurs. Le service de coordination est en outre chargé de rechercher des contenus illicites sur Internet. Enfin, il procède à des analyses approfondies dans le domaine de la criminalité sur Internet.

Par contenus illicites sur internet ayant une importance pénale, on entend notamment

:

- la pornographie dure (actes d'ordre sexuel avec des enfants, des animaux ou des actes de violence)
- la pornographie légale, lorsqu'elle est librement accessible aux mineurs sans contrôle d'âge
- la représentation de la violence
- la discrimination raciale et extrémisme
- les infractions contre l'honneur, les menaces
- les escroqueries, la criminalité économique
- l'accès indu à un système informatique, la propagation de virus informatiques, la détérioration de données

Le SCOCI est le centre de compétence pour le public, les administrations et les fournisseurs d'accès Internet pour toute question de nature juridique, technique et criminelle relative à la criminalité sur Internet.

Enfin, le SCOCI est, en sa qualité de service national de coordination, l'interlocuteur privilégié pour les services étrangers qui exercent la même fonction.